

I. ENVIRONNEMENT

Rappel :

30 avril 2007 :

Date limite de transposition de la directive du 21 avril 2004 relative à la responsabilité environnementale

Ce projet de loi vise à prévenir et à réparer les dommages écologiques graves causés à la qualité des eaux de surface et souterraines, à la pollution des sols ainsi qu'aux espèces et habitats naturels protégés. Il impose la réalisation des mesures de réparation permettant le retour des milieux naturels affectés dans l'état qui était le leur au moment où est survenu le dommage.

Sans transposition en droit français au 1^{er} mai 2007, la directive sera directement applicable.

Informations : Recrutement de commissaires enquêteurs par la préfecture du Territoire de Belfort :

Comme chaque année, la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur arrête la liste des personnes habilités à exercer ces fonctions en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique dans le Territoire de Belfort.

Le rôle du commissaire-enquêteur est de conduire en toute indépendance l'enquête publique que la loi a instituée avant que ne soient réalisés certains projets : dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, projets routiers ou ferroviaires, expropriation...

Après clôture de l'enquête, il rédige un rapport sur le dossier et sur les observations recueillies, qu'il conclut par un avis motivé (favorable, défavorable, réservé).

Si votre résidence est dans le Territoire de Belfort, vous pouvez postuler à cette fonction.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles auprès de la CCI.

Attention les dossiers de candidature sont à retourner à la préfecture **avant le 1er septembre 2007.**

Pour en savoir plus sur le rôle du commissaire enquêteur : <http://perso.wanadoo.fr/cnce/>

Textes réglementaires :

✚ Définition du bon état écologique pour les eaux souterraines

Une circulaire, non parue au JO définit le bon état écologique pour les eaux souterraines qui doit être appliqué dans le cadre de la DCE (Directive Cadre Eau).

[Circulaire DCE 2006/18 du 21 décembre 2006](#) relative à la définition du « bon état » pour les eaux souterraines, en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, ainsi qu'à la définition de valeurs seuils provisoires applicables pendant la phase transitoire

http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/bo/200705/eat_20070005_0100_0008.pdf

✚ Substances dangereuses et pollution des milieux aquatiques

Cet arrêté complète l'arrêté initial.

Arrêté du 21 mars 2007 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 pris en application du décret du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses et l'arrêté du 30 juin 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0700203A>

✚ Création d'un fichier informatisé des études d'impact

Arrêté du 3 avril 2007 portant création d'un fichier informatisé destiné à constituer un répertoire des études d'impact et à le rendre accessible au public

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEV0750451A>

✚ **Activités de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des chlorofluorocarbures (CFC), hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et hydrofluorocarbures (HFC)**

Entrée en vigueur le l'article 6 (alinéa 1) le 4 juillet 2009, et des articles 8 et 10 le 8 mai 2008 – Abrogation des articles 4, 5 et 6 du décret n° 92-1271 du 7 décembre 1992 le 4 juillet 2008.

Décret n° 2007-737 du 7 mai 2007 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UQHRH.htm>

Plus d'informations :

http://www.enviroveille.com/public/documents_show.html?fiche=doc_5592_1.html

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=2938&type=JDE&ctx=259>

✚ **Contrôle d'étanchéité des éléments assurant le confinement des fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques**

Applicabilité immédiate

Arrêté du 7 mai 2007 relatif au contrôle d'étanchéité des éléments assurant le confinement des fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0508/joe_20070508_0107_0063.pdf

Une synthèse de vos obligations est disponible sur simple demande auprès de la CCI.

Plus d'informations :

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=2938&type=JDE&ctx=259>

http://www.enviroveille.com/public/documents_show.html?fiche=doc_5593_1.html

✚ **VHU**

Arrêté du 9 mai 2007 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2004 concernant les dispositions relatives à la construction des véhicules, composants et équipements visant l'élimination des véhicules hors d'usage

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQUS0754001A>

✚ **Approbation du plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre établi pour la période 2008-2012**

Décret n° 2007-979 du 15 mai 2007 approuvant le plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre établi pour la période 2008-2012

Le plan peut être consulté sur le site internet du ministère de l'écologie et du développement durable : <http://www.ecologie.gouv.fr>.

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0516/joe_20070516_0113_0255.pdf

✚ **ICPE soumises à déclaration sous la rubrique 1412 (stockage de gaz inflammables liquéfiés)**

Circulaire d'application, non parue au journal officiel, de l'arrêté type 1412

http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/bo/200708/eat_20070008_0100_0010.pdf

A lire / A voir :

Alain Juppé nommé ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Alain Juppé a été nommé, ce vendredi 18 mai, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Alain Juppé a indiqué aux personnels, que le ministère serait organisé autour de quatre "pôles opérationnels" :

- les transports et les déplacements, secteur fort émetteur de CO₂
- l'habitat, l'aménagement urbain et l'aménagement du territoire, secteurs également importants pour le changement climatique
- les politiques énergétiques
- l'écologie dans ses problématiques plus traditionnelles : biodiversité, eau, etc.

Recensement des sources potentielles (hors tours aeroréfrigérantes et eaux chaudes sanitaires) pouvant présenter un risque de contamination croisée sur un site industriel

http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Sources_Lezionelles_avril_2007.pdf

De nouveaux outils de gestion des sites pollués en ligne

Le ministère de l'Ecologie et du développement durable (Medd) vient de mettre en ligne de nouveaux outils méthodologiques de gestion des sites pollués et potentiellement pollués.

Ces outils s'inscrivent dans la politique de gestion des sols et des sites pollués, explicitée notamment par le ministère dans plusieurs circulaires du 8 février 2007.

<http://www.sitespollues.ecologie.gouv.fr/OutilsMethodologiquesOutils.html#La%2520visite%2520du%2520site%20>

Aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse :

La plaquette des aides de l'agence de l'Eau aux industriels dans le cadre du 9ème programme est disponible sur demande auprès de la CCI.

Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2007

Créée il y a 5 ans à l'initiative de la Commission européenne, la Semaine européenne de la mobilité a pour but d'influencer de manière durable la résolution des problèmes de mobilité et de transports urbains et d'améliorer la santé et la qualité de vie des Européens.

En tant que coordinateur français de l'opération, le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables organise cette 6e édition en partenariat avec l'Ademe et le GIE Objectif transport public GART/UTP, et avec le Club des villes cyclables et la Fubicy.

Pour participer à la Semaine il vous suffit :

1. d'organiser, pendant la Semaine, une ou plusieurs actions visant à promouvoir les moyens de transports respectueux de l'environnement (transports en commun, vélo, marche, covoiturage, autopartage...) en faveur de changements de comportements en matière de déplacements.
2. d'inscrire votre projet, en remplissant le formulaire en ligne sur le site www.bougezautrement.gouv.fr.

Pour plus d'informations, consultez la note d'organisation de l'opération (http://www.ecologie.gouv.fr/bougezautrement/IMG/pdf/Note_d_organisation_SEM_2007.pdf)

II. SECURITE

Rappel

15 juin 2007 : Mise sur le marché et utilisation de substances dangereuses

A compter du 15 juin 2007, le toluène et le trichlorobenzène (sauf exceptions) ne peuvent être mis sur le marché ni utilisés, comme substance ou constituant de préparations à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en masse.

Textes réglementaires :

Aptitudes à l'usage des produits de construction (détection et alarmes incendie, lambris et bois, tubes en cuivre)

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 16 avril 2007 appliquant ce décret à certains éléments de systèmes de détection et d'alarme incendie et certains éléments d'installations fixes de lutte contre l'incendie (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0503/joe_20070503_0103_0081.pdf

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 16 avril 2007 appliquant ce décret aux lambris et bardages en bois (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0503/joe_20070503_0103_0082.pdf

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 16 avril 2007 appliquant ce décret aux tubes en cuivre (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0503/joe_20070503_0103_0083.pdf

Catégories d'équipements de travail susceptibles de ne pas permettre de respecter les valeurs limites d'exposition

Arrêté du 4 mai 2007 déterminant les catégories d'équipements de travail susceptibles de ne pas permettre de respecter les valeurs limites d'exposition fixées au I de l'article R. 231-119 du code du travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0750702A>

Matières dangereuses : transport et déchargement

Stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses

Décret n° 2007-700 du 3 mai 2007 relatif aux études de dangers des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses portant application de l'article L. 551-2 du code de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQU0602181D>

Transports de matières dangereuses

Arrêté du 3 mai 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux transports terrestres de matières dangereuses

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQU0700596A>

Décret n° 2007-751 du 9 mai 2007 modifiant les décrets n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises et n° 90-200 du 5 mars 1990 relatif à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQU0752990D>

Code du travail

Nouvelles modifications du code du travail (deuxième partie)

Décret n° 2007-761 du 10 mai 2007 relatif aux comités régionaux de la prévention des risques professionnels et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat et troisième partie : Décrets)

Ce décret modifie le Code du travail en insérant une nouvelle sous-section à la section relative aux organismes consultatifs. Ainsi, sont créés des comités régionaux de la prévention des risques professionnels. Placés auprès du préfet de région, ils participeront "à la définition du volet régional de la politique de protection de la santé et de la sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail".

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0750555D>

Plus d'informations :

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=3148&idThema=5&idSousThema=27&type=JDE&ctx=129>

Recodification du code du travail : un dossier doit aider à son appropriation

Le ministère de l'emploi a mis en ligne sur son site un dossier consacré à la recodification du code du travail afin d'en faciliter l'appropriation, avant son entrée en vigueur effective, par l'ensemble des utilisateurs.

Il contient :

- un guide à l'usage du nouveau code du travail, il présente le cadre et la philosophie des travaux ainsi que les choix qui ont présidé à l'élaboration du plan ;
- un diaporama de présentation des travaux. ;
- la partie législative du nouveau code du travail ;
- le tableau de concordance nouveau/ancien code du travail (les références aux articles réglementaires sont provisoires) ;
- le tableau de concordance ancien/nouveau code du travail (les références aux articles réglementaires sont provisoires).

<http://www.travail.gouv.fr/actualite-presse/dossiers-presse/les-travaux-recodification-du-code-du-travail-5500.html>

Amiante :

Arrêté du 4 mai 2007 relatif à la mesure de la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des laboratoires

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0753794A>

Avis relatif à la communication des résultats des mesures de concentrations en fibres d'amiante dans l'air inhalé des travailleurs par les laboratoires accrédités

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTST0755224V>

Accès des personnes handicapés

Arrêté du 25 avril 2007 modifiant l'arrêté du 22 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'attestation constatant que les travaux sur certains bâtiments respectent les règles d'accessibilité aux personnes handicapées

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCU0751061A>

Caractéristiques thermiques et performance énergétique des bâtiments existants

Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCU0751906A>

ERP

Arrêté du 28 mars 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0700269A>

✚ **Installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public**

L'arrêté du 30 novembre 2005 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail, des locaux recevant du public est complété par 2 circulaires en date du 3 avril 2007.

Les circulaires sont disponibles sur demande auprès de la CCI.

A suivre :

✚ **Règlement et directive REACH : nombreuses modifications**

Le règlement n° 1907/2006 et la directive n° 2006/121/CE, en date tous les deux du 18 décembre 2006, ont fait l'objet de rectificatifs, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne du 29 mai 2007.

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_136/l_13620070529fr00030280.pdf

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_136/l_13620070529fr02810282.pdf

A lire / A voir / A visiter :

✚ **Les textes officiels intéressant l'hygiène et la sécurité du travail, qui viennent de paraître en France et en Europe : relevés du mois de mars 07**

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique2f/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique2f/$File/Visu.html)

✚ **Risque routier professionnel : lancement de la campagne de sensibilisation**

Le Comité de pilotage national pour la prévention du risque routier professionnel a lancé un vaste programme pour sensibiliser l'ensemble des professionnels à ce risque, responsable de 55 % des accidents mortels du travail de salariés.

Un nouveau site internet a été créé à l'occasion de la campagne : www.risque-routier-professionnel.fr destiné à informer, sensibiliser et orienter sur ce risque.